

Bienvenue à la Région Ile-de-France

DOSSIER DE RECRUTEMENT
ACTIVITE ACCESSOIRE
ENSEIGNANTS LYCEES REGION IDF

Afin de préparer votre arrivée au sein des services régionaux, nous vous remercions de nous adresser ces documents par mail exclusivement et restons à votre disposition.

Toutes les pièces sont obligatoires pour la constitution de votre dossier.
Chaque pièce devra être transmise de manière dématérialisée, au format .pdf
Un fichier distinct est exigé par type de pièce pour la bonne constitution de votre dossier

POUR TOUS LES CANDIDAT(E)S

Les formulaires à compléter, signer et scanner en format PDF :

- Fiche d'informations complétée et signée
 - Relevé d'identité bancaire, postale ou d'épargne
 - Copie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale (attention : la copie de la carte vitale n'est pas valable) – à télécharger sur ameli.fr
 - Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité
- Autorisation de cumul ci-jointe complétée et signée. **A fournir pour chaque année scolaire.**

FICHE D'INFORMATIONS

IDENTITE

M. Mme.

NOM	
NOM d'usage	
Prénom Etat civil	
Prénom usuel	
Autre(s) prénom(s)	

ETAT CIVIL

N° de sécurité sociale							
Date de naissance							
Commune de naissance							
Département de naissance							
Pays de naissance							
Nationalité							
Autre nationalité							

ADRESSE ET COORDONNEES

N°	
Rue/bvd/avenue/allée/...	
Bâtiment	
Résidence	
Code postal	
Ville	
Tel mobile	
Mél	

STATUT

- Fonctionnaire en activité
- Contractuel dans la fonction publique
- Autre, précisez :

Fait à _____ le _____

Signature

N.B. : 1°) Tout changement de situation (état civil, adresse, domiciliation, bancaire, etc....) devra être signalé au service de l'administration du personnel avant le 1^{er} du mois.

2°) L'article 441-2 du code pénal prévoit que : "*Le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende*".

AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES

En application du titre II du Décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, vous êtes invité(e) à **retourner, dûment remplie, complétée, datée et signée par votre employeur principal** la présente autorisation qui conditionne la mise en paiement de vos prestations d'expertise auprès du Conseil régional Ile-de-France.

DENOMINATION DE L'EMPLOYEUR	
N° SIRET	
SIGNATAIRE	
FONCTION	

CERTIFIE QUE

M/MME	
N° Sécurité sociale	

Est autorisé(e) à effectuer une activité accessoire auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, conformément à la réglementation en matière de cumul d'activités **durant l'année scolaire**

Fait à

Le,

Signature et cachet de l'employeur obligatoire

LE PRESENT DOCUMENT NE CONCERNE QUE LES FONCTIONNAIRES.

En votre qualité de fonctionnaire, les indemnités brutes qui vous sont versées dans le cadre de cette activité accessoire sont soumises uniquement aux prélèvements sociaux CSG et CRDS.

Toutefois, les sommes perçues font également l'objet d'un prélèvement au titre de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) si le montant des primes et indemnités que vous percevez dans votre administration est inférieur à 20% de votre traitement indiciaire.

En fonction du montant de votre rémunération principale, la contribution de solidarité peut vous être applicable également.

DENOMINATION DE L'EMPLOYEUR	
N° SIRET	
SIGNATAIRE	
FONCTION	

M/MME	
N° Sécurité sociale	
Nom et adresse du lycée d'affectation	

PRECISIONS EN VUE DE LA DECLARATION RAFP

Le montant des primes et indemnités annuelles perçues de l'administration principale :

- Est supérieur à 20% du traitement indiciaire.
- Est inférieur à 20% du traitement brut de la collectivité.

OBSERVATIONS :

Fait à

Le,

Signature et cachet de l'employeur obligatoire